

CTL du 1^{er} juillet 2021 ...

L'action est plus que jamais indispensable !

RENDEZ-VOUS le 1^{er} JUILLET à 12H à la direction rue des Lois !

Toulouse, le 23 juin 2021

Le CTL convoqué le 1^{er} juillet 2021 a pour ordre du jour :

- 1- *Mise à jour du décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 : déclinaison de l'article 4 quant aux compétences dévolues à la Trésorerie de Toulouse-amendes. (pour avis)*
- 2- *Horaires d'ouverture au public des services (pour avis)*
- 3- *Réforme des paiements en numéraire, organisation des caisses sur différents sites (pour avis)*
- 4- *Présentation du déploiement de Vox Usagers dans le réseau DRFiP31 (pour information)*
- 5- *Centre de contact de Pau : point d'information*
- 6- *Gestion des Patrimoines Privés : expérimentation de partenariat en matière de vente immobilière (pour information)*
- 7- *Questions diverses*

Nous analyserons plus longuement les documents présentés par l'administration mais d'ores et déjà, quelques éléments :

La modification des horaires d'ouverture au public a fait l'objet d'un questionnaire dans tous les services. Une première remarque, et pas des moindres : il était impossible de se prononcer contre ces modifications et les typologies soumises à votre appréciation n'ont, à aucun moment, fait l'objet d'une discussion avec les représentants des personnels. En fait, l'administration adapte l'accessibilité des services publics aux suppressions d'emplois et, soi-disant, à l'accessibilité à distance de nos services (numérique, téléphone). Elle « oublie » consciencieusement de faire le bilan de cette accessibilité, n'évoquant jamais les téléphones qu'on ne décroche que rarement, les services sous-dimensionnés (par exemple le Centre amendes services et ses 10 à 15 000 appels quotidiens !), les zones blanches qui perdurent...

La suppression du numéraire a déjà été analysée par notre section (http://www.dgfip.cgt.fr/31/IMG/pdf/tract_regies_et_zero_cash_2021.pdf). Les régisseurs que les collègues côtoient dans le cadre de la mission SPL « apprécient » fortement le nouveau mode de dépôt et d'approvisionnement de fonds auprès de la Banque postale ! Nous sommes en contact avec les syndicats CGT de la Poste et de la Mairie de Toulouse concernant ce sujet. Pour les particuliers, l'administration a toujours une solution. Ainsi, elle ose écrire dans ses documents que les usagers des caisses prochainement supprimées de Balma et Colomiers seront invités à s'acquitter de leur paiement en numéraire auprès de leur buraliste préféré (!!!) et si le QR code s'avérait défaillant, ils « *seront invités à se rendre sur rendez-vous aux caisses des CFP les plus proches (Blagnac, St-Alban ...)* ». Vous avez dit proximité, simplification !?!

Pour donner le loisir aux usagers de noter le service public, voici que survient dans le paysage administratif « **Vox Usagers** ». Une jolie plateforme internet qui va permettre à chacun d'évaluer un rendez-vous auprès de nos services ou la réponse à un courrier. Quelle sera la finalité de ces évaluations ? L'amélioration du service public ? Un des item d'évaluation de l'agent pour la mise en place future du RIFSEEP, la fameuse « prime unique au mérite » ? Les fonctionnaires seront « jugés » avec quels moyens de rendu du service public ? Encore une fois, la Fonction publique adapte les pires méthodes du secteur privé pour mettre les salariés en concurrence les uns avec les autres, dans le même temps qu'elle éloigne le service public des usagers et les livre à l'aléatoire de la relation à distance, creusant les inégalités comme l'a, fort justement, démontré le rapport du Défenseur des droits sur le sujet.

Enfin, **le centre de contact de Pau**, autre préfiguration de ce que sera le métier de nombre d'agents des Finances publiques dans l'avenir : opérateur à la chaîne sur une série de plateformes consacrées aux particuliers, aux professionnels, au secteur public foncier, aux amendes ... Pour faire passer la pilule, le gouvernement fait briller l'illusion d'un repeuplement des villes oubliées de la République, la fameuse « **démétropolisation** ». Qui peut croire sérieusement qu'une poignée d'agent des Finances affectée à Mende ou à Épinal va revitaliser une commune délaissée par l'industrie ou tout autre activité. Comment l'État peut-il essayer de faire croire qu'après avoir divisé le nombre d'emplois aux Finances publiques quasiment par deux en

quelques dizaines d'années, il va lutter contre les dérives financières des collectivités ou la fraude et l'évasion fiscale ?

Des restructurations, des économies, des fusions. De la mutualisation, des abandons de missions, des baisses de service public, un abêtissement du travail, tout est mis en œuvre pour financer les suppressions d'emplois, dogme libéral de gestion des fonctionnaires et du service public...

Le mouvement de mutations B et C est qui vient de se dérouler est on ne peut plus clair !

Moins de documents pour les représentants des personnels = moins de droits pour les agents ! Il ressort de ce mouvement qu'avec toutes les restructurations en cours (qui sont loin d'être à leur terme), les 21 gels de postes et les 53 suppressions de postes, les mutations pour convenance personnelle sont de plus en plus difficiles à obtenir. Davantage de travail pour tous, une polyvalence imposée accrue, plus de pression. Plus de pression des chefs de services, au final plus de mal-être, plus de risques psychosociaux, et tout ça avec un salaire en berne et une perte de pouvoir d'achat continue depuis 15 ans.

La moindre suppression d'emploi supplémentaire impacte, bien sûr, les agents concernés, obligés de faire une demande de mutation parfois aléatoire, mais également les agents qui restent sur le service et qui subissent une réorganisation, un changement de métier, tout ça avec de plus en plus de pression et toujours plus de malaise au travail. **Nos militants accompagnent, ces derniers mois, de plus en plus fréquemment des collègues auprès de la cellule condition de vie au travail.** Nous notons également que des agents en situation de handicap nous saisissent davantage, la pression sur leur activité étant de plus en plus vive du fait de la raréfaction du personnel. À ce titre, nous tenons à dénoncer le recrutement d'un cadre A en tant qu'adjoint de la cellule « Conditions de vie au travail », puisqu'il cumulera ces fonctions avec celui de « correspondant handicap », poste qui était jusqu'à ce jour occupé par un cadre A à plein temps. C'est une régression qui n'est pas de bonne augure pour les agents directement concernés !

Enfin, nous sommes abasourdis par les **nouveaux protocoles concernant le télétravail**, dont la finalité ressemble davantage à de l'ubérisation de nos métiers qu'à une réelle recherche d'amélioration des conditions de vie au travail des personnels.

Tout le monde est concerné, tous les services sont concernés... VOUS êtes concernés !

Pour la CGT, une seule solution, la lutte contre cette politique qui n'est bonne ni pour le service public et ses usagers, ni pour l'encadrement, ni pour les agents. Le CTL du 1er juillet sera l'occasion de porter les revendications des personnels et d'affirmer notre détermination collective.

Nous exigeons :

- l'arrêt du NRP et l'ouverture immédiate de négociations sur les missions des Finances publiques, s'appuyant sur un état des lieux réel de la situation dans les services et une réflexion concrète sur l'organisation du travail ;
 - le retrait de la loi transformation de la Fonction publique, bras armé contre le statut des fonctionnaires en vu de la privatisation de l'ensemble du secteur public, qui s'accompagne de la destruction des droits et garanties des agents en termes de mutation ;
 - l'appel immédiat des listes complémentaires des concours B et C ;
 - la non mise en place du RIFSEEP ;
 - l'augmentation du point d'indice et le rattrapage des 20 % de pouvoir d'achat perdus depuis 2000 ;
 - au niveau local, l'ouverture rapide de discussions sur les conditions de vie au travail des agents.
- Quelle que soit l'ampleur des « contre-réformes » en cours, nous ne voulons pas dériver vers une gestion « à la France Télécom » !

Pour imprimer une page supplémentaire de signatures, le tract-pétition est disponible à l'adresse : <http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article756> . Retour de la pétition à l'adresse : cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Nom - Prénom	Service	Signature

Nom - Prénom	Service	Signature

Retour de la pétition à l'adresse mail ci-dessous

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr